

ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

DPA / ANNEXE RGPD eZCarGo Fleet — Version 2

VERSION DE TRAVAIL — À FAIRE VALIDER PAR CONSEIL JURIDIQUE AVANT PUBLICATION

Le présent DPA complète les CGV B2B et le bon de commande lorsque des données personnelles sont traitées par eZCarGo pour le compte d'un Client professionnel.

ARTICLE 1 — QUALIFICATION DES PARTIES

Pour les traitements de données personnelles effectués pour les besoins du dispositif Fleet et dont il détermine les finalités et les moyens essentiels, le Client agit en qualité de responsable de traitement. eZCarGo agit en qualité de sous-traitant lorsqu'elle traite ces données pour le compte du Client et sur ses instructions documentées.

eZCarGo est sous-traitant pour les traitements effectués pour le compte et sur instruction documentée du Client.

Pour ses propres traitements (par exemple facturation, sécurité, gestion de son propre service et autres finalités qui lui appartiennent), eZCarGo agit en qualité de responsable de traitement selon la qualification applicable.

« EEE » : Espace économique européen.

ARTICLE 2 — OBJET ET DURÉE

Le DPA encadre les traitements réalisés pour le compte du Client pendant la durée du contrat, puis pendant les seules périodes nécessaires à la restitution, suppression ou conservation légale des données.

ARTICLE 3 — INSTRUCTIONS

eZCarGo traite les données uniquement selon les instructions documentées du Client, sauf obligation légale ou traitement relevant des propres finalités d'eZCarGo.

Le Client garantit la licéité de ses instructions et la base légale des traitements qu'il détermine.

ARTICLE 4 — CONFIDENTIALITÉ

Les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à une obligation de confidentialité appropriée.

ARTICLE 5 — MESURES DE SÉCURITÉ

- contrôle d'accès et habilitations
- authentification des comptes à privilèges
- chiffrement des communications
- sauvegardes et restauration

- journalisation adaptée
- gestion des vulnérabilités et correctifs
- gestion des incidents
- principe du moindre privilège
- séparation des environnements lorsque nécessaire

ARTICLE 6 — SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS

Le Client autorise eZCarGo à recourir aux sous-traitants ultérieurs nécessaires au Service. eZCarGo impose à ces sous-traitants des obligations de protection des données compatibles avec celles du présent DPA.

eZCarGo tient une liste à jour des sous-traitants concernés. La procédure d'information et d'objection sera précisée dans le contrat définitif.

ARTICLE 7 — DROITS DES PERSONNES

eZCarGo assiste le Client, dans la mesure du possible et au regard des fonctionnalités disponibles, pour répondre aux demandes d'exercice des droits. Le Client reste l'interlocuteur principal de ses conducteurs lorsqu'il agit comme responsable de traitement.

ARTICLE 8 — VIOLATIONS DE DONNÉES

eZCarGo notifie le Client sans délai indu après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles affectant les traitements réalisés pour son compte, avec les informations disponibles nécessaires à l'analyse et à la notification.

ARTICLE 9 — ASSISTANCE ET ANALYSE D'IMPACT

eZCarGo fournit les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer le respect des obligations du sous-traitant et participe, dans les conditions prévues par le RGPD, aux analyses d'impact et consultations préalables pertinentes.

Le Client évalue la nécessité d'une analyse d'impact pour son dispositif Fleet et reste responsable de ses obligations d'employeur.

ARTICLE 10 — AUDITS

Le Client peut obtenir les informations nécessaires à la vérification des obligations prévues par le DPA. Les audits sont réalisés avec un préavis raisonnable, dans des conditions garantissant la sécurité et la confidentialité et sans porter atteinte aux autres clients.

ARTICLE 11 — LOCALISATION ET DONNÉES DE TRAJET

Pendant le trajet, la position fournie par le service de localisation du terminal peut être traitée pour générer les recommandations. Selon l'architecture actuelle, eZCarGo ne constitue pas sur ses serveurs une base de traces GPS complètes destinée au post-traitement.

Après le trajet, les données de synthèse comprennent notamment durée, kilométrage, consommations estimées classique et optimisée, consommation réelle volontaire, type d'énergie et indicateurs associés.

ARTICLE 12 — CONSERVATION

L'historique accessible est conservé pendant vingt-quatre (24) mois glissants maximum. Lorsque la capacité de stockage le nécessite, le Client est averti et les données les plus anciennes peuvent être supprimées.

ARTICLE 13 — RESTITUTION ET SUPPRESSION

À la fin du contrat, eZCarGo met à disposition les données exportables prévues au Service, notamment au format CSV. Un export PDF peut être disponible lorsque cette fonctionnalité est activée.

Après l'expiration du délai de récupération prévu au contrat ou, à défaut, communiqué au Client, eZCarGo supprime ou anonymise les données personnelles, sous réserve des obligations légales de conservation.

ARTICLE 14 — TRANSFERTS HORS EEE

Tout transfert de Données personnelles vers un pays situé hors de l'Espace économique européen (EEE) est encadré par un mécanisme de transfert conforme au RGPD. Les pays, prestataires et garanties applicables sont identifiés dans la documentation contractuelle ou l'Annexe 3 lorsqu'ils sont effectivement retenus.

ARTICLE 15 — DONNÉES ANONYMISÉES

Une fois rendues effectivement anonymes, les données agrégées peuvent être utilisées par eZCarGo pour améliorer ses algorithmes, services et statistiques. Tant que l'anonymisation n'est pas effective, les données restent soumises au présent DPA et au RGPD.

ARTICLE 16 — RESPONSABILITÉ / PLAFOND

Le régime de responsabilité applicable aux traitements de données personnelles est coordonné avec le contrat principal. Toute limitation de responsabilité demeure soumise aux règles impératives applicables et aux stipulations contractuelles valablement convenues entre les Parties.

ANNEXE 1 — DESCRIPTION DU TRAITEMENT

Élément	Description
Objet	Fourniture du Service Fleet eZCarGo
Durée	Durée du contrat + restitution/suppression
Personnes	Conducteurs, administrateurs, utilisateurs autorisés
Données	Identifiant, nom/prénom facultatif, immatriculation, caractéristiques véhicule, durée, kilométrage, consommations estimées et volontairement

	renseignées, économies estimées, type d'énergie
Localisation	Position utilisée en temps réel pendant le trajet ; absence de constitution d'une trace GPS complète par eZCarGo selon l'architecture actuelle
Finalités	Fourniture du service, recommandations, historique, statistiques Fleet, support, amélioration des algorithmes dans le périmètre autorisé

ANNEXE 2 — ACCÈS AUX DONNÉES FLEET

Fonction	Conducteur	Gestionnaire
Statistiques globales	Non	Oui
Statistiques par véhicule	Non	Oui
Résultats individuels	Propres données	Tous selon habilitation
Trajets / détails	Propres données	Tous selon habilitation
Dates / horaires	Propres données	Tous selon habilitation
Consommation réelle	Propres données	Toutes selon habilitation
Économies estimées	Propres données	Toutes selon habilitation
Classement comparatif	Non validé	Non validé

ANNEXE 3 — SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS

Catégorie	Prestataire	Pays	Données / fonction	Garantie de transfert
Hébergement	[À COMPLÉTER]	[À COMPLÉTER]	Infrastructure	[À COMPLÉTER]
Cartographie / localisation	[À COMPLÉTER]	[À COMPLÉTER]	Services de localisation / cartographie	[À COMPLÉTER]
Paieement	[À COMPLÉTER]	[À COMPLÉTER]	Paieement et facturation	[À COMPLÉTER]
Support / analytics / autres	[À COMPLÉTER]	[À COMPLÉTER]	Selon fonctionnalité	[À COMPLÉTER]

ANNEXE 4 — MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

- gestion des identités et habilitations
- authentification renforcée pour les privilèges
- chiffrement des communications
- sauvegardes et restauration
- journalisation adaptée
- gestion des vulnérabilités
- gestion des incidents et violations
- principe du moindre privilège
- suppression / désactivation des accès en fin de contrat ou de mission
- revue périodique des droits

ANNEXE 5 — INFORMATION DES CONDUCTEURS

Le Client est responsable de l'information de ses conducteurs sur le dispositif Fleet, conformément au RGPD, aux règles de droit du travail applicables et aux recommandations de la CNIL. Cette information doit notamment permettre aux conducteurs de comprendre les finalités, données traitées, destinataires, durées de conservation et droits applicables.

Les éléments dépendant du déploiement effectif du Service — notamment les sous-traitants ultérieurs, les pays de traitement, les mécanismes de transfert et les coordonnées opérationnelles RGPD — sont documentés et tenus à jour par eZCarGo avant leur mise en œuvre.

ANNEXE 6 — COORDINATION CONTRACTUELLE